


Numéro	DL260416-DFAJ22	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Institutions et vie politique – Désignation de représentants	
Objet	Election des représentants au sein du Conseil d'administration de la Société publique locale l'Illiade	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 16 avril 2026 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-six le seize du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, HECKEL Huguette, SAIDANI Lamjad, MASSE-GRIESS Dominique, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, RICHARD Yvon, RIMLINGER Barbara, FRUH Hervé, MADANI Naïma, HAAS Philippe, Adjoint, TRAPPLER Francis, SEIGNEUR Sylvie, FELLMANN Evelyne, FRUH Marie-José, LEVY Thomas, VANDERLIEB Christine, MARIVAL Sylvie, KIEHL Fabrice, BUCHHOLZER Jean-Christophe, KAYSER Joëlle, DUFANT Véronique, HURELLE Gautier, HERBAULT Cédric, MONZINGER Nadine, MACIAZEK Pierre, BRANCHEREAU Loïc, CHABAN Ivan, TISSIER Elise, MAGDELAINE Séverine, LONGECHAL Béatrice, VIVET Louis, Conseillers

Etaient absents :

- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud
- Madame GENDRAULT Pascale ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur DURAND Jérémy ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME,
Directeur général des services

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	10 avril 2026
Date de publication de la délibération :	30 avril 2026
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	30 avril 2026

Numéro	DL260416-DFAJ22	1/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

III. DÉSIGNATIONS ET PRÉSENTATIONS

15. ELECTION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE L'ILLIADE

Le 19 décembre 2013, le Conseil municipal a adopté les statuts de la Société Publique Locale L'Illiade, dont la Ville est l'actionnaire majoritaire, fondée avec les communes de Geispolsheim et d'Eschau.

À l'occasion de l'accession au capital de la société par la Ville de Lingolsheim, le nombre total d'administrateurs au Conseil d'administration de la société a été porté à quatorze, dont dix désignés par le Conseil municipal d'Illkirch-Graffenstaden parmi ses conseillers.

Le mandat des administrateurs étant arrivé à échéance du fait du renouvellement du Conseil municipal, il appartient à la nouvelle assemblée délibérante de désigner ses nouveaux représentants.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 ;

VU les statuts de la société publique locale l'Illiade ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, après appel à candidatures, de procéder à l'élection au scrutin majoritaire des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la société publique locale ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Sont désignés administrateurs de la société publique locale l'Illiade :

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DFAJ22-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DFAJ22	2/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

- **Philippe HAAS**
- **Serge SCHEUER**
- **Thomas LEVY**
- **Yvon RICHARD**
- **Hervé FRUH**
- **Fabrice KIEHL**
- **Loïc BRANCHEREAU**
- **Dominique MASSÉ-GRIESS**
- **Huguette HECKEL**
- **Jérémy DURAND**

Parmi eux, est autorisé à présenter sa candidature à la fonction de Président du Conseil d'administration :

- **Philippe HAAS**

**Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
ADOpte LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION
A L'UNANIMITÉ.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Thibaud PHILIPPS



Le secrétaire de séance

Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20260416-DL260416-DFAJ22-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Numéro	DL260416-DFAJ22	3/3
Matière	5.3. Institutions et vie politique – Désignation des représentants	

délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.